Position de la CF sur la révision du droit de la société anonyme ainsi que sur le développement de la révision et de la surveillance de la révision

La Chambre fiduciaire est, à l'échelle de la Suisse, la première et jusqu'à présent la seule institution à avoir réalisé un concept global sur la révision et la surveillance de la révision qui, à court terme, dissipe les incertitudes dans le contexte réglementaire actuel (au lieu de transgresser les réglementations en vigueur) et instaure, à long terme, un cadre réglementaire permettant une approche fiduciaire globale pour les PME (prestataire unique) tout en renforçant la pertinence de la révision.

Vous trouverez à ce sujet notre prise de position et son annexe sur l'actuel avant-projet relatif à la révision du droit de la société anonyme. Dans notre prise de position, nous saluons une partie des nouveautés proposées dans le droit de la société anonyme mais favorisons une réalisation par étapes et une approche globale.